



L'Expérience solidaire

Hommage rendu aux 4 Anciens Présidents de la FEHAP Magistrats de la Cour des Comptes.

Exposé des motifs

A l'occasion de la tenue de son Assemblée Générale 2022 à Paris, AMICAP a souhaité qu'une réunion symbolique soit organisée à la Cour des Comptes afin qu'un hommage soit rendu aux 4 anciens Présidents de la FEHAP Magistrats de la Cour, à savoir :

Jean Levert, Hélène Gisserot, François Delafosse, Emmanuel Duret.

Georges Riffard Président d'AMICAP ayant, au siège de la FEHAP, travaillé pendant plus de 20 ans avec ces 4 Présidents a été chargé de rédiger une allocution à prononcer lors de ladite réunion à la Cour des Comptes rue Cambon à Paris le 15 octobre 2022.

Pour des questions matérielles cette réunion n'a hélas pu se tenir à la Cour. Toutefois afin que cet hommage soit effectivement rendu cette allocution a été prononcée au cours de l'Assemblée Générale d'AMICAP du 15 octobre 2022 qui s'est déroulée au siège de la FEHAP à Paris rue de Lourmel. Deux de ces quatre Présidents, également membres d'AMICAP, étaient présents : Madame Hélène Gisserot, Monsieur Emmanuel Duret.

« Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Pendant une trentaine d'années de façon consécutive vous avez Présidé la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Assistance Privés à but non lucratif (FEHAP) soit de 1977 à 2008. Comme il n'est pas possible de décrire avec précision et de façon complète vos actions pendant ces 3 décennies je voudrais de façon arbitraire retenir quelques éléments qui ont marqué ces années.

Et pour planter le décor permettez-moi de faire défiler, comme dans un film documentaire, vos Ministres, enfin ceux qui étaient en fonction lors de vos Présidences ; **accrochez-vous** :

Simone Veil, Jacques Barrot, Edmond Hervé, Jack Ralite, Pierre Bérégovoy, Georgina Dufoix, Michèle Barzach, Philippe Seguin, Michel Delebarre, Claude Evin, Léon Schwartzberg, Bruno Durieux, Jean-Louis Bianco, Bernard Kouchner, Philippe Douste-Blazy, Elisabeth Hubert, Hervé Gaymard, Martine Aubry, Elisabeth Guigou, Jean-François Mattéi, Xavier Bertrand, Philippe Bas, Roselyne Bachelot-Narquin. **(23 Ministres pour 30 Ministères si l'on tient compte de ceux qui ont été plusieurs fois Ministres ! Revenons à la Fehap**

En 1978 à l'AG de Bordeaux Présidée par Jean Levert l'assemblée a décidé d'intégrer à la Fehap et dans le champ de la CC51 le secteur social et médicosocial. Jusqu'alors le secteur médicosocial de la Fehap comptait essentiellement des Maisons de retraite qui jusqu'à la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médicosociales relevaient du secteur sanitaire. Cette décision audacieuse a donné la possibilité à la Fehap de devenir le seul organisme privé à but non lucratif représentatif du secteur sanitaire, social et médicosocial y compris du domicile. De façon anecdotique cette décision a entraîné mon recrutement à la Fehap en avril 1979 comme sous-directeur chargé de mettre en œuvre l'intégration du secteur social et médicosocial et de contribuer au développement des adhésions dans ledit secteur. Après avoir présidé la Fehap pendant plus de 12 ans Jean Levert a décidé de cesser ses fonctions. Il était particulièrement réjoui de votre arrivée Hélène Gisserot et pour trois raisons : d'abord on sautait une génération, ensuite parce qu'il pensait qu'une femme à la tête de la Fehap serait bienvenue et il citait souvent Suzanne Fouché comme modèle d'engagement et de réussite à Ladapt, enfin et surtout parce qu'il avait une grande estime pour vous et tenait à votre égard des propos élogieux.

En 1990 à l'AG de Biarritz présidée par Hélène Gisserot, ayant succédé à Jean Levert, l'assemblée dont le thème était « notre éthique aujourd'hui » a décidé à l'unanimité d'engager une politique ambitieuse d'emploi de travailleurs handicapés avec des mesures d'adaptation des postes de travail, d'accompagnement, de formations, et en conséquence d'être exemplaire dans la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des TH résultant de la loi de 1987. Pour y parvenir un accord de branche a été négocié avec les partenaires sociaux accord relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements et services adhérents de la Fehap. Cet accord négocié qui prévoyait 1000 TH en CDI de plus dans les établissements de la Fehap au terme des 5 ans, ainsi que 200000 heures de formation et 200000 heures de stages d'adaptation, a eu quelques difficultés à recevoir l'agrément des ministres concernés, celui du Travail et celui des Affaires sociales et de la santé. J'ai accompagné Hélène Gisserot dans les nombreuses démarches, y compris auprès d'adhérents éminents

réticents, et il a fallu beaucoup de persévérance et de force de persuasion pour obtenir in fine l'agrément après 2 premiers refus. Aujourd'hui cet accord s'applique à plus de 800 000 salariés du secteur avec des résultats bien supérieurs au secteur des entreprises privées. Malheureusement pour nous et heureusement pour vous et pour la Cour Hélène Gisserot, vous avez été nommée Procureur Général (première femme à occuper ce poste, comme à la Fehap) et vous avez été amenée à cesser vos fonctions de Présidente de la Fehap

En juin 1998, alors que la Fehap est présidée par François Delafosse, successeur d'Hélène Gisserot, la loi relative aux 35 heures hebdomadaires dans les entreprises privées est venue bousculer les adhérents de la Fehap dans leurs organisations et fonctionnements. En qualité de Fédération employeurs gérant une convention collective nationale de travail CC51 la Fehap a dû organiser des débats internes puis ouvrir la négociation avec les organisations syndicales de salariés. Au sein de la Fehap les débats ont été très vigoureux avec des positions opposées entre « on n'a pas le choix il faut y aller et faire le moins mal possible » et « c'est une décision politique inacceptable et nous ne la mettrons pas en œuvre dans nos établissements » ! Nous avons organisé sur 3 jours un séminaire CA et Délégués Régionaux Fehap à l'île de La Réunion qui a donné lieu à des débats difficiles et des positions divergentes. Les principes suivants ont été finalement adoptés avec un positionnement favorable du Président Delafosse :

- Il y a lieu de préserver la mission de nos établissements c'est-à-dire la qualité des soins et des services et en conséquence de prévoir un niveau d'embauches après passage aux 35 heures au moins égal à 7% des effectifs. Les aides de l'état ainsi que des mesures salariales devront être négociées afin d'assurer le financement de ces embauches.
- L'accord CC51 à venir doit permettre à ceux qui l'appliqueront d'être en conformité avec la loi et les règlements et donner lieu à une circulaire détaillée véritable guide de mise en œuvre des 35h.
- L'accord agréé sera applicable dans tous les établissements et services adhérents de la Fehap après un accord interne ou une décision unilatérale à défaut de partenaires syndicaux. Ainsi cette disposition laissait le libre choix des adhérents dans l'application de l'accord CC51 à venir. (A posteriori nous avons constaté que tous les adhérents avaient choisi d'appliquer l'accord !)
- L'accord conclu avec beaucoup de difficultés avec certains syndicats a été rejeté 4 fois par la Ministre des Affaires Sociales ; à la 5^{ème} fois nous avons obtenus l'agrément sans modification substantielle du texte de l'accord !

François Delafosse nommé Président de chambre à la Cour a dû également cesser ses fonctions de Président de la Fehap.

Au début des années 2000, sous la Présidence d'Emmanuel Duret son successeur, nous avons dû accompagner la mise en œuvre des 35h avec des réunions informations/ formations dans la plupart des régions qui ont été très appréciées avec une participation sans précédent compte tenu de la complexité et de la sensibilité du dossier. Pour faire bonne mesure, et plus exactement pour suivre la décision de l'AG de 1994 à Annecy, le CA a donné le feu vert pour engager la négociation pour la rénovation de la CC51 avec notamment l'abandon des 82 grilles de rémunération, grilles de type Parodi de l'immédiat après guerre, et remplacement par des coefficients avec des critères classants. Les négociations ont été menées à un rythme accéléré avec un point de la situation à chaque CA et des échanges réguliers en tête à tête avec Emmanuel Duret sur les points délicats. Un cd de reclassement automatique de tous les salariés élaboré à la demande de la Fehap et validé par elle a été proposé aux adhérents pour une participation financière modeste. Les retours particulièrement des RH et des services comptables ont montré la satisfaction de ce support. L'accord conclu a été refusé 2 fois et agréé au 3^{ème} passage !

L'évènement à mes yeux essentiel pendant votre présidence Mr Duret c'est l'adoption par l'AG Fehap d'avril 2004 de la Charte des Valeurs, Charte que chacun des 4 Présidents mis à l'honneur aujourd'hui auraient signé sans hésitation. Valeurs humanistes, volonté de partage, engagement social, esprit d'ouverture, réponses aux besoins non couverts, reconnaissance des usagers et des familles comme des partenaires à part entière. AMICAP a fait sienne cette charte d'autant plus facilement que la plupart de ses membres ont participé à son élaboration et à son adoption en 2004.

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents je sollicite votre indulgence car j'ai bien conscience que cette présentation à travers ces quelques situations, même de grande importance, ne saurait en aucune façon rendre compte des années que vous avez passée au service de la Fehap, des adhérents et au-delà des personnes malades, âgées, en situation de handicap ou en difficultés, avec une réelle proximité des adhérents et ce en toute indépendance.

Heureusement mon propos n'est pas de faire œuvre d'historien ou de journaliste, mais de vous dire publiquement **MERCI** au nom des Fehapiens qui sont autour de vous aujourd'hui mais aussi de tous les Fehapiens qui ont partagé avec vous une grande ambition au service du secteur privé à but non lucratif dans le cadre de l'intérêt général et du bien public et avec le souci constant de cette valeur première qui s'appelle : l'HUMANITE.

MERCI à nos quatre Présidents, MERCI Hélène Gisserot, MERCI Emmanuel Duret. »

(Les membres de l'Assemblée Générale d'AMICAP se lèvent afin de procéder à une standing ovation)